

9. Assurer une veille technologique et pédagogique.

L'information provient de sources diversifiées et les enseignants ne peuvent consacrer le temps nécessaire à une mise à jour régulière. La veille technologique permet de coordonner et de trier cette information en fonction des destinataires.

10. Informer le personnel enseignant sur les programmes de soutien à la recherche et au développement.

À l'instar de la veille technologique et pédagogique, ce rôle consiste à recueillir l'information pertinente et à la faire cheminer jusqu'aux destinataires.

Développement

11. Contribuer à la réflexion sur le développement et l'utilisation des TIC.

Dans les départements, les équipes programmes, les différents comités ou groupes de discussion, le CP-TIC doit mettre à la disposition de la communauté collégiale son expertise sur l'utilisation des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage.

12. Contribuer à l'élaboration ainsi qu'à la réalisation d'un plan de perfectionnement des conseillers pédagogiques TIC.

Afin de demeurer à l'avant-garde des développements technologiques et des logiciels, le CP-TIC doit se ressourcer pour maintenir sa qualité de conseiller. Un CP-TIC dépassé par l'environnement technologique en effervescence, ne pourra être aussi performant!

13. Participer au suivi et au bilan des projets.

L'enseignant porteur d'un projet qui relève d'une des tâches du CP-TIC, peut bénéficier d'un

support dans le suivi et le bilan de sa recherche. Le type de participation reste à déterminer avec les intervenants.

14. Favoriser l'émergence de projets pédagogiques et en assurer la supervision.

Le CP-TIC est aussi un promoteur des TIC en pédagogie. En plus d'en faire la promotion, il peut suggérer des projets et contribuer à faire éclore des initiatives porteuses de renouveau dans l'enseignement

Coordination

15. Participer au comité de coordination des TIC et aux différentes instances de décision en matière d'intégration des TIC en démontrant les incidences pédagogiques des choix effectués.

Tout en respectant les structures singulières des collèges, les comités, ou toute autre structure favorisant la coordination de la gestion des TIC, prendre en considération les incidences pédagogiques des décisions. Le CP-TIC demeure une ressource incontournable en cette matière.

Membres du comité sur le Rôle des CP-TIC

Pierre Cohen-Bacrie
pcbacrie @cmontmorency.qc.ca

Roger de Ladurantaye (responsable)
rogdel@cegep-rdl.qc.ca

Donald Grondin
grondind@cdrummond.qc.ca

Claude Martel
martelcl@collegesherbroke.qc.ca

Rôle de la conseillère ou du conseiller pédagogique

TIC



Plan d'intégration des TIC

Conseil et support

Animation et formation

Information

Développement

Coordination



**NOUS VOUS PRÉSENTONS UNE BRÈVE
DESCRIPTION DE CHACUN DES
ÉNONCÉS DU RÔLE DU
CONSEILLER
PÉDAGOGIQUE
TIC¹**

Présentation

Voici le rôle d'un conseiller pédagogique affecté, à temps plein, à l'intégration des TIC à l'enseignement régulier. Rappelons, qu'avant de prendre en charge le dossier des TIC, ce professionnel est avant tout un conseiller pédagogique. Ses préoccupations pour l'apprentissage des élèves et leur réussite dans la maîtrise des compétences demeurent son principal intérêt. Les TIC contribuent à favoriser les apprentissages et la réussite des élèves lorsqu'elles s'intègrent à une démarche pédagogique structurée.

Ce rôle conduit le CP-TIC à intervenir dans des champs variés. Nous vous suggérons une courte présentation de chaque champ d'intervention afin d'en clarifier l'interprétation. Nous considérons qu'ils dessinent un profil de base qui n'a pas la prétention d'être exhaustif et de représenter les particularités des différents collèges du réseau.

Plan d'intégration des TIC

1. *Contribuer à l'élaboration et à l'application du plan d'intégration des TIC.*

Un plan d'intégration des TIC devrait permettre une large consultation afin que toutes les instances d'un collège choisissent un projet d'intégration des TIC dans les programmes de formation. Ce plan pourrait constituer le plan de travail du conseiller TIC qui veille à sa mise en œuvre.

¹ Par souci de faciliter la lecture et d'alléger le texte, seul l'emploi du genre masculin a été retenu tout au long de ce document.

Conseil et support

2. *Sensibiliser, conseiller et assister le personnel enseignant dans la conception, la réalisation et l'évaluation de stratégies pédagogiques touchant l'intégration des TIC afin de diversifier l'enseignement et susciter l'intérêt et la motivation des élèves.*

Le conseiller pédagogique doit favoriser, développer et entretenir une véritable culture technologique afin que les TIC s'intègrent harmonieusement aux stratégies d'apprentissage et d'enseignement des professeurs.

3. *Coordonner la réponse aux besoins ponctuels des enseignants dans l'utilisation des TIC.*

Le conseiller pédagogique n'est pas un technicien en informatique, ni un gestionnaire de réseau, ni un webmestre. Cependant, ses connaissances pédagogiques et techniques lui permettent de recevoir les demandes relatives aux TIC afin qu'il réfère les demandeurs vers les ressources appropriées.

4. *Dans une perspective de concertation, conseiller la Direction des études quant au développement possible et souhaitable des TIC.*

La Direction des études doit toujours prendre des décisions en lien avec les TIC. Le conseiller pédagogique TIC, demeure un interlocuteur privilégié par sa connaissance des technologies et son parti pris pour la pédagogie.

Animation et formation

5. *Concevoir, organiser, coordonner et réaliser des activités d'animation et de perfectionnement.*

Les élèves et les enseignants ne possèdent pas tous la même maîtrise de l'informatique, et,

même lorsque des individus font preuve d'une très grande adresse en cette matière, l'intégration pédagogique, le développement de nouveaux logiciels, les mises à jour, le développement des réseaux, d'Internet, etc. nécessitent d'entretenir une structure permanente de formation et de perfectionnement.

6. *Représenter le Collège dans les instances reliées aux TIC.*

Plusieurs associations, organismes et colloques s'intéressent de près ou de loin à l'intégration des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage. Ce sont des milieux privilégiés pour se mettre à jour, développer des relations, communiquer et jauger le développement des TIC. Ces rencontres sont importantes pour la diffusion des connaissances et le ressourcement.

7. *Inciter et préparer le personnel enseignant à utiliser les TIC pour présenter ses réalisations aux différents colloques et dans le réseau collégial.*

Compte tenu du point précédent, le conseiller pédagogique TIC doit soutenir le personnel enseignant dans la préparation et la diffusion de leurs réalisations.

Information

8. *Informar le personnel enseignant sur les applications pédagogiques des TIC.*

Pour le CP-TIC, les technologies de l'information et de la communication servent principalement de support et de complément à l'enseignement et à l'apprentissage. Ainsi, il lui revient d'informer les enseignants sur les applications pédagogiques de certains logiciels et des ressources du Web.